

Taxes pour les candidats

1. Formation

Certificat / Formation	Objet	Taxes
Certificat FSEA Formateur / Formatrice d'adultes	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 60.–
Certificat FSEA Formateur / Formatrice pratique	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 60.–
Certificat FC FSEA Soutien numérique des processus d'apprentissage	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 60.–
Brevet fédéral de formateur / formatrice d'adultes	Taxe d'examen, y compris la taxe de contrôle et d'inscription Vérification centralisée (2015) Examen final (2024)	CHF 680.– *CHF 1'050.–
Diplôme fédérale de Responsable de formation	Évaluation du dossier d'admission, taxes d'admission, établissement et enregistrement du diplôme auprès du SEFRI pour l'examen professionnel supérieur (EPS) externe	CHF 2'600.–

* Calcul basé sur les entretiens en ligne. Si, pour des raisons juridiques, les entretiens devaient se dérouler physiquement sur une plus longue période, la structure des coûts serait revue.

2. Coûts pour la reconnaissance et validation d'acquis (VA)

Variante I: sur dossier uniquement

BF-M1 FP- parties A et B FP-partie C BF-M2 / BF -M3 / BF -M4 / BF -M5 DF-M1 / DF-M2 / DF-M3 / DF-M4 / DF-M5 / DF-M6		
1 module	CHF	600.–
2 modules	CHF	950.–
3 modules	CHF	1'300.–
4 modules	CHF	1'650.–
5 modules	CHF	2'000.–
6 modules	CHF	2'350.–

FP		
Parties A, B et C	CHF	800.–

Variante II: sur la base de l'évaluation des acquis

BF-M1 FP-parties A et B BF-M5		
1 module	CHF	1'050.–
2 modules	CHF	2'100.–
3 modules	CHF	3'150.–

BF-M2 / BF-M3 / BF-M4 FP-partie C DF-M1 / DF-M2 / DF-M3 / DF-M4 / DF-M5 / DF-M6		
1 module	CHF	600.–
2 modules	CHF	950.–
3 modules	CHF	1'300.–
4 modules	CHF	1'650.–
5 modules	CHF	2'000.–
6 modules	CHF	2'350.–

Les modules doivent être déposés en même temps pour bénéficier des prix dégressifs.

En cas d'opposition/recours, une avance sur frais sera facturée. Si le recours est accepté ce montant sera remboursé.

Plus d'information sur :

<https://alice.ch/app/uploads/2023/03/guide-pratique-reconnaissance-validation-acquis.pdf>

En vigueur dès le 01.01.2020

Décision de la Commission suisse FFA du 05 novembre 2019, 03 novembre 2020 et 07 février 2024